

Héricourt, le 04 novembre 2020

GAUSSIN : Rappel des règles pour le vote par correspondance ou par procuration

GAUSSIN (EURONEXT GROWTH : ALGAU - FR0013495298) rappelle aux porteurs de BSAR et aux actionnaires de la société que l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de BSAR et l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires convoquées lundi 16 novembre 2020 respectivement à 9 heures 30 et à 10 heures se tiendront à huis clos, hors la présence physique de leurs participants, virtuellement au siège de la société à Héricourt (Haute-Saône).

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus (Covid-19) et compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, prise en application de l'article 11 de la loi n°2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 du 23 mars 2020, et au décret n°2020-925 du 29 juillet 2020, le conseil d'administration, lors de sa séance du 19 octobre 2020, a décidé que les assemblées générales de GAUSSIN SA convoquées le 16 novembre 2020 à 9 heures 30 et 10 heures se tiendront à huis clos, hors la présence physique de leurs participants, virtuellement au siège de la société à Héricourt (Haute-Saône).

À l'occasion de ces assemblées générales, il ne sera exceptionnellement pas possible de demander une carte d'admission pour y assister personnellement.

Ainsi, les actionnaires pourront voter à l'Assemblée Générale Extraordinaire soit par l'envoi d'un vote par correspondance, soit par l'envoi d'un pouvoir au profit du Président de l'Assemblée. Les décisions seront alors considérées comme régulièrement prises.

Les porteurs de BSAR pourront voter à l'Assemblée Générale Spéciale par l'envoi d'un vote par correspondance. Les décisions seront alors considérées comme régulièrement prises.

Conformément à la loi, tous les documents relatifs à ces assemblées générales sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société GAUSSIN SA, 11 rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie 70400 HERICOURT et sont consultables et/ou téléchargeables sur le site internet de la société www.gaussin.com ou peuvent être demandés par courrier adressé au siège social de la Société ou par email à l'adresse email indiquée ci-dessous.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tenant à huis clos, les actionnaires n'auront pas la possibilité de poser des questions en séance. Ils doivent par conséquent adresser leurs questions au Conseil d'Administration de la Société, au siège social à l'attention de M. Christophe GAUSSIN, Président directeur général, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le lundi 9 novembre 2020 au plus tard, et accompagnées du justificatif de l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers en la forme d'une attestation de participation délivrée par ces derniers. Il y sera répondu pendant l'Assemblée.

Les participants sont invités à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse email mentionnée ci-dessous.

Les enregistrements vidéo de ces assemblées générales seront diffusés sur le site Internet de GAUSSIN SA et les procès-verbaux seront publiés sur le site dès que possible.

À titre exceptionnel et conformément à la réglementation, le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire a été préconstitué par le Conseil d'administration lors de sa séance du 19 octobre 2020 et est composé comme suit :

Président de l'Assemblée : Monsieur Christophe GAUSSIN, Président-Directeur Général.

Scrutateur : Monsieur Volker BERL, Administrateur.

Scrutateur : Monsieur Damien PERSONENI, Administrateur.

Secrétaire : Monsieur Martial PERNICENI, Administrateur.

Le bureau de l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de BSAR est composé comme suit :

Président de l'Assemblée : Monsieur Christophe GAUSSIN, Président-Directeur Général.

Secrétaire : Monsieur Martial PERNICENI, Administrateur.

Les actionnaires de GAUSSIN SA sont appelés à se prononcer sur des résolutions proposées par le Conseil d'administration relatives à la modification des conditions d'exercice des BSAR (les BSA-2016NC ayant été intégralement exercés par leur bénéficiaire, la résolution n°2 sur la modification des conditions d'exercice des BSA-2016NC est, par conséquent, devenue sans objet).

Conformément au contrat d'émission des Bons de Souscription d'Actions Remboursables émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n° 13-581 en date du 30 octobre 2013, les actionnaires détenant des BSAR ne prendront pas part au vote et leurs actions ne seront pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité pour la résolution n° 1.

Formalités du vote par correspondance et du vote par procuration

Les actionnaires de la société sont appelés à renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou à faire une procuration. Le formulaire est disponible [ici](#).

Les porteurs de BSAR sont appelés à renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance disponible [ici](#).

Le texte intégral des résolutions figure en annexe du document unique de vote par correspondance ou par procuration pour chaque assemblée générale. Les rapports du conseil d'administration sont disponibles sur le site internet de la société : www.gaussin.com rubrique "informations financières".

Vous trouverez sur le site internet des modèles pour compléter votre formulaire de vote par correspondance en fonction des choix suivants :

POUR TOUS LES PARTICIPANTS :

Vous votez par correspondance car vous ne pouvez pas assister à l'assemblée le 16 novembre 2020 à 9H30 ou 10H00 :

- Remplir le formulaire : **Cochez la case B.** (cf. **Modèle 1 consultable [ici](#)**)

- Cochez la case B1 si vous votez par correspondance.
 - B1a : En laissant les cases blanches, vous votez « OUI » ; en noircissant les cases, selon la case cochée, soit vous votez « NON », soit vous vous abstenez.
 - B1c : Vous indiquez comment voter si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en séance.

POUR LES ACTIONNAIRES UNIQUEMENT :

Vous souhaitez donner pouvoir pour voter lors de la tenue de l'assemblée :

- vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Cochez la case B2 (cf. **Modèle 2 consultable [ici](#)**)
- vous souhaitez donner pouvoir à une autre personne(*) Cochez la case B3 et indiquer son nom et son adresse (cf. **Modèle 3 consultable [ici](#)**)

() le bénéficiaire de votre procuration ne peut être qu'un membre du bureau mentionné ci-dessus.*

Dans tous les cas, si vous détenez des **actions au porteur**, il faut demander une **attestation à votre teneur de compte titres** et la joindre à votre formulaire et/ou la présenter si vous venez à l'assemblée.

Vous devez renvoyer le formulaire de vote par correspondance, dûment complété et accompagné des justificatifs, **avant le 13 novembre 2020** à l'adresse suivante : GAUSSIN SA, 11, rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie, 70400 HERICOURT ou par email à l'adresse email suivante : invest@gaussin.com

La convocation et les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 26 octobre 2020 ([consultable ici](#)).

L'avis de convocation à l'assemblée générale spéciale des porteurs de BSAR a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 26 octobre 2020 ([consultable ici](#)).

Prochains rendez-vous

Assemblée Générale Extraordinaire le 16 novembre 2020
Assemblée des titulaires de BSAR le 16 novembre 2020
Salon « Hydrogen Business for Climate » à Belfort : 13 et 14 janvier 2021
Salon de L'intelligence Artificielle à Belfort : 16 et 17 juin 2021

À propos de GAUSSIN

GAUSSIN est une société d'engineering qui conçoit, assemble et commercialise des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l'intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. Avec plus de 50 000 véhicules à travers le monde, GAUSSIN bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : les terminaux portuaires et aéroportuaires, la logistique et people mobility. Le groupe a noué des partenariats stratégiques avec de grands acteurs mondiaux afin d'accélérer sa pénétration commerciale : Siemens Logistics dans le domaine aéroportuaire, Bolloré Ports et ST Engineering dans le domaine portuaire, UPS dans le domaine de la logistique et Bluebus dans le transport de personnes. GAUSSIN a élargi son business



Be Faster... Safer & Cleaner

model avec la signature de contrats de licence accélérant la diffusion de sa technologie à travers le monde. Le rachat de METALLIANCE consacre l'émergence d'un groupe fort de plus de 200 collaborateurs et 50 M€ de chiffre d'affaires.

En octobre 2019, le Groupe a remporté le Concours mondial du transport par véhicule autonome « Catégorie Leader » - « Best Energy and Environmental Sustainability ».

GAUSSIN est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis 2010 (EURONEXT GROWTH - FR0013495298). Plus d'informations sur www.gaussin.com



Contacts

GAUSSIN

Christophe Gaussin
invest@gaussin.com
+33(0)3.84.46.13.45

Ulysse Communication

Nicolas Daniels
ndaniels@ulyse-communication.com
+33(0)6.63.66.59.22

Charles Courbet
ccourbet@ulyse-communication.com
+33(0)6.28.93.03.06

Retrouvez toute l'information GAUSSIN sur
www.gaussin.com